

AFRICAN UNION  
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE  
UNIÃO AFRICANA

---

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.: (251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21  
Email: [situationroom@africa-union.org](mailto:situationroom@africa-union.org)

---

PS18435

**FEUILLE DE ROUTE PRINCIPALE DE L'UNION AFRICAINE**  
**SUR LES ÉTAPES PRATIQUES POUR FAIRE TAIRE LES ARMES D'ICI 2020**  
**(FEUILLE DE ROUTE DE LUSAKA 2016)**

**FEUILLE DE ROUTE PRINCIPALE DE L'UNION AFRICAINE**  
**SUR LES ÉTAPES PRATIQUES POUR FAIRE TAIRE LES ARMES D'ICI 2020**  
**(FEUILLE DE ROUTE DE LUSAKA 2016)**

**I. INTRODUCTION**

1. La persistance de l'insécurité, de l'instabilité, des perturbations de l'harmonie politique, de l'érosion de la cohésion sociale, de la destruction du tissu économique et du désespoir public dans diverses parties de l'Afrique appelle le Conseil de paix et de sécurité à jouer un rôle de catalyseur dans la conduite d'interventions stratégiques afin de mettre un terme à cette triste situation. La plupart des crises et des conflits violents en Afrique sont motivés par la pauvreté, les difficultés économiques, la violation ou la manipulation des constitutions, la violation des droits de l'homme, l'exclusion, les inégalités, la marginalisation et la mauvaise gestion de la riche diversité ethnique de l'Afrique, de même que la dégénération en un cycle de violences dans certains contextes post-conflit et l'intervention extérieure dans les affaires africaines. Il ne fait point de doute que ces défis peuvent être relevés, si les remèdes appropriés sont identifiés et appliqués. C'est dans ce contexte que le Conseil de paix et de sécurité (CPS) a organisé, du 7 au 9 novembre 2016, à Lusaka (Zambie), une Retraite sur le thème : Les étapes pratiques pour faire taire les armes en Afrique d'ici 2020. Cette Retraite a regroupé les États membres du CPS, les représentants du Conseil économique, social et culturel (ECOSOCC), la Commission de l'UA, les Communautés économiques régionales et/ou Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits (CER / MR), les organisations de la société civile (OSC), le Comité des services de renseignements et de sécurité de l'Afrique (CISSA) et le Centre régional sur les armes légères (RECSA). Cela était d'autant plus urgent étant donné les objectifs essentiels de l'Agenda 2063 et la vision globale de l'UA d'édifier une Afrique pacifique, stable, sûre, intégrée et prospère et le fond de l'Agenda 2030 sur les objectifs de développement durable.
2. Surtout, la 4<sup>ème</sup> aspiration de l'Agenda 2063, qui est le cadre stratégique de l'Union africaine pour la transformation socio-économique du continent au cours des cinq prochaines décennies, souligne la nécessité d'une prévention des conflits axée sur le dialogue ainsi que de la gestion et du règlement des conflits en cours afin de faire taire les armes dans le continent d'ici 2020. L'Agenda 2063 stipule que, pour parvenir à une prévention et à un règlement durable des conflits, une culture de paix et de tolérance doit être cultivée et inculquée chez nos enfants et nos jeunes, entre autres, par le biais de l'éducation à la paix. De plus, dans son premier Plan décennal de mise en œuvre, l'Agenda 2063 souligne l'impératif de mettre fin à toutes les guerres, aux conflits civils, à la violence sexiste et aux conflits violents et de prévenir le génocide, en tant que contrepartie de l'Afrique dans les efforts déployés collectivement pour faire taire les armes d'ici 2020.
3. En organisant cette Retraite opportune, le CPS a été inspiré et guidé par la Déclaration solennelle de l'UA sur le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'OUA/UA adoptée par les chefs d'État et de gouvernement de l'UA le 26 mai 2013 à Addis-Abeba, dans laquelle ils ont, entre autres,

exprimé leur «.....détermination à atteindre l'objectif d'une Afrique exempte de conflits, à faire de la paix une réalité pour tous nos peuples et à débarrasser le continent des guerres, des conflits civils, des violations des droits de l'homme, des catastrophes humanitaires et des conflits violents et de prévenir le génocide. Nous nous engageons à ne pas léguer le fardeau des conflits à la prochaine génération d'Africains et nous engageons à mettre fin à toutes les guerres en Afrique d'ici 2020. À cet égard, nous nous engageons à :

- i) *s'attaquer aux causes profondes des conflits, y compris les disparités économiques et sociales ; mettre fin à l'impunité en renforçant les institutions judiciaires nationales et continentales et assurer la reddition de comptes, conformément à notre responsabilité collective envers le principe de non-indifférence ;*
  - ii) *éliminer les sources récurrentes de conflits, y compris la piraterie, le trafic de stupéfiants et d'êtres humains, toutes les formes d'extrémisme, les rébellions armées, le terrorisme, la criminalité transnationale organisée et les nouveaux crimes tels que la cybercriminalité ;*
  - iii) *faire progresser l'ordre du jour de la prévention des conflits, de la paix, de la réconciliation nationale et de la reconstruction et du développement après les conflits par le biais de l'Architecture africaine de paix et de sécurité ; assurer l'application et le respect des accords de paix et renforcer les capacités de maintien de la paix et d'application de la loi par l'intermédiaire de la Force africaine en attente ;*
  - iv) *maintenir une Afrique exempte d'armes nucléaires et appeler au désarmement nucléaire mondial, à la non-prolifération et aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire ;*
  - v) *veiller à l'application effective des accords sur les mines terrestres et à la non-prolifération des armes légères et de petit calibre ;*
  - vi) *s'attaquer à la situation critique des personnes déplacées et des réfugiés et éliminer les causes profondes de ce phénomène en mettant pleinement en œuvre les cadres continentaux et universels.*
4. En concevant des mesures concrètes pour faire taire les armes en Afrique d'ici 2020, le CPS a pris en considération l'histoire politique du continent africain, marquée notamment par trois tragédies majeures, à savoir : l'esclavage, la colonisation et le manque de compensation pour l'extraction et/ou l'exploitation des ressources naturelles, ce qui a créé un énorme fardeau pour l'Afrique et son peuple. L'abolition de l'esclavage à la fin du XIXe siècle et la chute du colonialisme en raison de longues luttes nationalistes et de libération menées à travers le continent ont inauguré une nouvelle ère en Afrique. Toutefois, la nouvelle ère est confrontée à une myriade de défis que le continent n'a pas encore réussi à relever.
  5. Le cycle des conflits violents et des crises perturbatrices persiste sur le continent, de même que des situations de rechutes dans le cycle de violences et de destructions dans

certaines pays qui étaient perçus comme étant déjà sortis des conflits. Il est donc extrêmement important pour l'Afrique et son peuple de mettre en place des orientations stratégiques pour relever ces défis. Dans certains cas, le continent africain n'a pas non plus été en mesure de favoriser et de gérer les transitions politiques, en partie parce que les anciens mouvements de libération ont pris trop de temps pour se transformer en partis politiques dynamiques, qui pourraient mieux s'adapter au fonctionnement dans les sociétés démocratiques pluralistes en tant qu'acteurs du discours politique et facilitateurs essentiels, plutôt que d'agir comme des points d'achoppement au cadre démocratique. De même, les échecs de la transformation des ailes militaires de certains des mouvements de libération en armées nationales professionnelles et disciplinées, qui prônent la loyauté au gouvernement civil quel que soit le parti politique au pouvoir, ont posé des problèmes dans certaines parties de l'Afrique. Tous ces facteurs ont été des obstacles aux efforts visant à faire taire les armes en Afrique.

6. De toute évidence, la paix, la sécurité et le développement socio-économique devraient être poursuivis simultanément. Tout aussi difficile est la tâche de maintenir les transitions de la guerre à la paix et de prévenir les rechutes est tout aussi difficile. C'est la raison pour laquelle le CPS de l'UA a élaboré une Feuille de route principale sur des mesures réalistes, pratiques et réalisables avec le temps pour faire taire les armes en Afrique d'ici 2020. La Feuille de route principale repose sur le principe que l'Afrique devrait assumer la responsabilité totale de son destin. En supposant que cette responsabilité devrait également tenir compte du fait que, bien que des décisions et des programmes appropriés aient été adoptés en vue de relever certains des défis lancés à l'Afrique, le manque de mise en œuvre a affecté certaines de ces décisions. Ce manque de mise en œuvre tend à s'étendre à divers secteurs d'action de l'UA, sapant ainsi les efforts visant à réaliser la vision de l'UA et les programmes de transformation.
7. A la suite de communications instructives, d'intenses délibérations, et convaincue que les conditions pour faire taire les armes existent dans le continent, la Retraite de Lusaka a élaboré une Feuille de route principale sur des étapes pratiques pour faire taire les armes en Afrique d'ici 2020, comme énoncées ci-après.

	Défis ou Fléaux	Étapes pratiques	Modalités pour mobiliser l'action	Point focaux /exécutants	Délai 2017 -2020	Sources(s) de financement
<b>A. Aspects politiques</b>						
1	Mise en œuvre des composants en suspens de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, y compris la phase post Capacité opérationnelle totale (FOC) de la Force africaine en attente (FAA)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fournir un financement adéquat pour le renforcement de la FAA dans les domaines de la préparation de la force, du déploiement de la force et le déploiement post- force, conformément au Plan de travail quinquennal de Maputo pour l'amélioration de la FAA</li> <li>- Clarification du processus d'établissement des mandats entre la CUA et les Forces régionales en attente dans le cadre du déploiement de la FAA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fournir des ressources adéquates pour la mise en œuvre du Plan de travail de Maputo de la FAA</li> <li>- Renforcement de la collaboration entre les éléments continentaux et régionaux de planification par le biais des mécanismes existants (Police /Groupe de soutien stratégique des civils)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- États membres, CUA /MR</li> <li>États membres, CPS, CUA, CER/MR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En cours jusqu'en 2020</li> <li>Entreprendre des discussions entre le CPS et les CER/MR sur l'harmonisation du processus de prise de décision entre l'UA et les CER/MR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>États membres, CER /MR</li> <li>États membres, CER /MR</li> </ul>

	Défis ou Fléaux	Étapes pratiques	Modalités pour mobiliser l'action	Point focaux /exécutants	Délai 2017 -2020	Sources(s) de financement
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consolidation des accords juridiques en vue du déploiement préventif et/ou rapide de la FAA en tant que mécanisme de dissuasion et / ou de réponse pour appuyer les efforts visant à faire taire les armes d'ici 2020 ; et protéger les civils, y compris lors de catastrophes naturelles ou causées par l'homme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Finalisation de tous les accords juridiques en suspens pour le déploiement de la FAA</li> </ul>	États membres, CUA, CER/MR	2017-2018 - Finalisation du Protocole d'accord entre l'UA et les CER/MR sur le déploiement de la FAA	États membres, CER /MR
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vérification des capacités annoncées au niveau régional par les CER / MR et la CUA pour la FAA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Confirmation par les CER / MR des annonces de contribution faites par les États membres et des exercices vérifications ultérieures</li> </ul>	États membres, CPS, CUA CER/MR	De 2017 à 2020 – conduite d'une vérification régulière et périodique par la Commission de l'UA et les CER/MR des capacités promises	États membres, CER /MR

	Défis ou Fléaux	Étapes pratiques	Modalités pour mobiliser l'action	Point focaux /exécutants	Délai 2017 -2020	Sources(s) de financement
		- Institutionnalisation des réunions régulières entre le CPS et les organes similaires des CER, comme convenu lors de la 8 <sup>e</sup> retraite du CPS organisée en septembre 2015 à Abuja	- Organisation d'au moins deux réunions annuellement	CUA, Secrétariat du CPS, et organes similaires de paix et de sécurité des CER/MR	2017-2020	États membres, CER /MR
		- Institutionnalisation de la formule de Livingstone et des réunions annuelles du CPS -ECOSOCC-OSC en marge des retraites du CPS	- Renforcement des contributions des OSC à l'élaboration du programme de travail annuel du CPS	CPS, CUA, ECOSOCC, OSC	Début 2017 - 2020	CPS, ECOSOC, OSC
		- Établir des canaux de communication clairs pour les rapports d'alerte rapide au CPS	- Séances d'information sur les alertes rapides réservées exclusivement aux membres du CPS	Membres du CPS, CUA, Secrétariat du CPS, CISSA	D'ici juin 2017	CPS
		- Renforcer les liens entre l'information sur l'alerte rapide et la réponse rapide des décideurs	- Organisation de réunions périodiques du CPS sur l'alerte rapide et /ou l'analyse prospective - Consultations régulières, au moins deux fois par an, entre le CPS et autres organes de l'UA	CPS, CUA, Groupe des Sages, CER/MR, organes similaires des CER/MR	2017 – 2020	CPS, États membres

	Défis ou Fléaux	Étapes pratiques	Modalités pour mobiliser l'action	Point focaux /exécutants	Délai 2017 -2020	Sources(s) de financement
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement de la prévention structurelle des conflits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaboration de capacités de réponse efficaces à l'alerte rapide</li> <li>- Renforcement des capacités et des infrastructures de paix des États membres pour répondre en temps opportun aux conflits et aux crises</li> <li>- Séances d'informations régulières du Groupe des Sages au CPS</li> <li>- Encouragement des États membres à utiliser l'outil d'évaluation de la vulnérabilité structurelle élaboré par la Commission de l'Union africaine</li> </ul>	CUA, États membres, CER/MR	Avant mai de chaque année en cours jusqu'en 2020	États membres, CUA, CER /MR
2	Persistance de dénis politiques en situations en gestation et/ou de crises potentielles, Persistance des dénis politiques en situation de crise en gestation et/ou potentielle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exposer ceux qui nient l'existence de crise en gestation et/ou potentielle</li> </ul>	Examen des cas de dénis de signaux d'alerte rapide concernant des crises éminentes	CUA, CPS	De 2017 à 2020	UA, CPS



	Défis ou Fléaux	Étapes pratiques	Modalités pour mobiliser l'action	Point focaux /exécutants	Délai 2017 -2020	Sources(s) de financement
3	a) Afflux illégal d'armes et/ou de munitions en Afrique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Empêcher les fournisseurs et les bénéficiaires de promouvoir et de soutenir les activités illicites en matière d'armes et/ou de munitions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signature, ratification et mise en œuvre des instruments régionaux, continentaux et internationaux sur les armes illicites, y compris les décisions et déclarations de l'OUA/UA et des CER/MR</li> <li>- Nommer les fournisseurs et les destinataires des armes illicites et leur faire publiquement honte, y compris au niveau des Sommets</li> <li>- Créer des groupes d'enquête de l'UA chaque fois que des informations émergent concernant un pays d'origine, de transit ou de destination et des facilitateurs du mouvement, du paiement, du stockage et de l'utilisation d'armes et /ou de munitions illicites parvenant à l'Afrique</li> </ul>	États membres, CUA, CER /MR, CISSA, CAERT, AFRIPOL	2017-2020	États membres, CER /MR
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Collecter, vérifier et fournir des informations au CPS sur les personnes participant au</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des capacités des États membres à identifier, à saisir et à détruire les armes illicites</li> </ul>	États membres, CUA, CER /MR, CISSA,	2017-2020	États membres, CER /MR

	Défis ou Fléaux	Étapes pratiques	Modalités pour mobiliser l'action	Point focaux /exécutants	Délai 2017 -2020	Sources(s) de financement
		trafic illicite d'armes et de munitions	- Identifier et couper les liens avec les fournisseurs d'armes illicites, y compris imposer des interdictions conformément au Traité sur le Commerce des armes	CAERT, AFRIPOL		
	a) Prolifération illicite et circulation d'armes et de munitions en Afrique	- Empêcher l'accès aux armes aux rebelles et/ou insurgés, aux acteurs non étatiques et à leurs financiers et parrains politiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Régler la question d'armes légères et de petit calibre (ALPC) dans le cadre des interventions de gestion et de règlement des conflits du CPS, y compris en accordant une attention particulière au flux de munitions dans les zones de conflit</li> <li>- Apporter un appui au renforcement des capacités des institutions nationales chargées de détecter et de récupérer les armes illicites</li> <li>- Prendre des mesures pour sécuriser les stocks dans les situations d'urgence et de conflit</li> <li>- Renforcement de la collaboration avec le Conseil de sécurité des Nations unies et ses comités des sanctions, afin d'assurer l'application et le contrôle effectifs des embargos sur les armes, qui devraient être étendus</li> </ul>	CPS, CUA, CISSA, AFRIPOL, Secrétariat des Nations-Unies	En cours jusqu'en 2020	États membres, CER /MR

	Défis ou Fléaux	Étapes pratiques	Modalités pour mobiliser l'action	Point focaux /exécutants	Délai 2017 -2020	Sources(s) de financement
			à toutes les parties impliquées dans les conflits et la distribution des ALPC			
4	Le manque d'amélioration et de renforcement de la démocratie, du respect de la dignité humaine, des droits de l'homme et de la bonne gouvernance, y compris l'absence de consensus entre les partis politiques sur les questions cardinales de l'État et la gestion de ses affaires	- Toutes les sociétés doivent impérativement renouveler, de temps en temps, le leadership politique par des élections périodiques libres, justes et crédibles pour le bien collectif du peuple. En Afrique, il s'agit d'une question encore plus pertinente étant donné que l'une des nouvelles menaces à la paix et à la sécurité sur le continent est le phénomène d'extension inconstitutionnelle des mandats par les candidats sortant. Dans ce contexte, il convient d'interagir avec les acteurs politiques et de les encourager, en particulier les partis politiques et les parlements, en profitant de l'enthousiasme croissant pour la démocratie sur le	- Mobilisation des États membres pour qu'ils ratifient et mettent en œuvre, de manière appropriée, toutes les valeurs partagées et les instruments communs de l'Union africaine sur la démocratie, la bonne gouvernance et les droits de l'homme et procéder à une évaluation régulière de la mise en œuvre de ces instruments - Imposition de sanctions et/ou mesures punitives en cas de violation avérée des instruments de l'UA sur la gouvernance et la corruption qui mènent à des conflits - Promotion de la culture du constitutionnalisme - La Conférence de l'UA devrait examiner la mise en œuvre des instruments pertinents relatifs à la paix, à la sécurité, à la démocratie, aux élections, à la bonne gouvernance et aux droits de l'homme	États membres, CPS, CUA PAP, CER/MR, ECOSOCC, Conseil et agences de l'Union africaine sur la lutte contre la corruption	2017-2020	États membres, CPS, CER/MR, PAP, ECOSOCC

	Défis ou Fléaux	Étapes pratiques	Modalités pour mobiliser l'action	Point focaux /exécutants	Délai 2017 -2020	Sources(s) de financement
		<p>continent, afin de promouvoir des conditions propices à la préservation de la paix, de la sécurité, de la stabilité et de la normalité dans les pays;<sup>i</sup></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le respect du constitutionnalisme, y compris le recours aux référendums et leur utilisation lorsque les circonstances le requièrent, afin de puiser de la volonté collective populaire dans l'évolution de l'architecture constitutionnelle, est vital pour une succession politique pacifique et un transfert prévisible du pouvoir politique<sup>1</sup>.</li> </ul>				
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la diplomatie préventive</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordination des efforts sur la prévention des conflits et des crises en Afrique</li> <li>- Formation des médiateurs (y compris les femmes) à un déploiement immédiat dans la</li> </ul>	<p>États membres, CUA, CPS CER/MR</p>	<p>En cours jusqu'en 2020</p>	<p>États membres, CER /MR</p>

	Défis ou Fléaux	Étapes pratiques	Modalités pour mobiliser l'action	Point focaux /exécutants	Délai 2017 -2020	Sources(s) de financement
			<p>diplomatie préventive (prévention des conflits)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accélération de la mise en place de l'unité d'appui à la médiation au sein de la Commission de l'UA conformément à la décision Assembly/AU/Dec.558 (XXIV)</li> <li>- Accélération de la mise en place du Sous-comité du COREP sur la Démocratie, la Gouvernance et les Droits de l'Homme en vue de mises à jour régulières sur l'état de la démocratie, de la gouvernance, des droits de l'homme et des questions humanitaires sur le continent</li> </ul>			
5	Non-respect des instruments de l'UA sur la paix, la sécurité, la démocratie, les élections et la gouvernance	- Prendre des mesures, y compris imposer des sanctions aux États membres qui signent et ratifient, mais ne respectent pas les instruments de l'UA	- Examen par la Conférence de la mise en œuvre des instruments pertinents relatifs à la paix, la sécurité, la démocratie et la gouvernance	États membres, CUA /MR CPS,	2017- 2018	États membres

	Défis ou Fléaux	Étapes pratiques	Modalités pour mobiliser l'action	Point focaux /exécutants	Délai 2017 -2020	Sources(s) de financement
6	Persistance du terrorisme et de l'extrémisme violent	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Opérationnaliser le Fonds spécial de l'UA pour la prévention et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent conformément à la décision -Assemblée / AU / Dec. 614 (XXVII)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adoption des Statuts du Fonds spécial de l'UA pour la prévention et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent</li> </ul>	États membres, CUA	2017	États membres
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adopter des approches de sécurité humaine et de participation communautaire pour contrecarrer et prévenir le terrorisme et l'extrémisme violent</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encouragement des dirigeants religieux, des organisations confessionnelles et interreligieuses à participer à la lutte contre le terrorisme, l'extrémisme violent et la radicalisation en Afrique et promouvoir le dialogue constructif inter et intra religieux</li> <li>- organisation de fora pour faire participer les chefs religieux dans la lutte contre le terrorisme, l'extrémisme violent et la prolifération illicite des armes</li> <li>- Renforcement les capacités de la Commission de l'UA afin d'élaborer des modules, des manuels et des stratégies globales de lutte contre le terrorisme</li> </ul>	États membres, CUA, NU, CAERT, ECOSOCC, CER/MR	2017-2018	États membres, NU et partenaires impliqués dans la fourniture de financements pour combattre le terrorisme

	Défis ou Fléaux	Étapes pratiques	Modalités pour mobiliser l'action	Point focaux /exécutants	Délai 2017 -2020	Sources(s) de financement
		- Déployer des efforts pour repérer les terroristes et leurs réseaux de soutien	- Développer une base de données des groupes et individus terroristes - Communications régulières par le CISSA et le CAERT au CPS -Partage rapide des renseignements	États membres, CUA, NU, CAERT, CISSA, AFRIPOL CER/MR	2017-2020	États membres, NU, CER/MR
		- Renforcer les capacités nationales pour la prévention et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent	-Développement de structures, architectures, et stratégies nationales et régionales globales de lutte contre le terrorisme - Normalisation des réponses de lutte contre le terrorisme juridiquement acceptable en Afrique - Tenir des réunions régulières des Mécanismes sécuritaires régionaux (tels les Processus de Nouakchott et de Djibouti), afin de faciliter le partage rapide de l'information et des renseignements opérationnels	États membres, CUA, NU, CAERT, CISSA, AFRIPOL CER/MR, ECOSOCC	2017-2020	États membres, NU, CER/MR
7	Absence et/ou faiblesse de la mise en œuvre des programmes de reconstruction et de développement post-conflit	- Renforcer les capacités institutionnelles pour entreprendre la stabilisation, la consolidation de la paix et la reconstruction après les conflits - Intensifier les initiatives africaines de solidarité	- Organisation de tables rondes et/ou conférences de mobilisation de ressources, y compris la mise en œuvre du Fonds pour la Reconstruction et le développement après -conflit (PCRD) - Organiser des séances publiques du CPS sur la RDPC	États membres, sortant des conflits, CPS, CUA et Secrétariat des Nations-Unies	En cours jusqu'en 2020	États membres, UNPBC, partenaire, secteur privé

	Défis ou Fléaux	Étapes pratiques	Modalités pour mobiliser l'action	Point focaux /exécutants	Délai 2017 -2020	Sources(s) de financement
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaboration et mise en œuvre des programmes de relèvement socio-économique post-conflit, en particulier dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la protection sociale et de l'emploi</li> <li>- Organisation de réunions annuelles entre le CPS et l'UNPBC pour mobiliser l'appui pour les pays post- conflit en Afrique</li> <li>- Révision de l'architecture et du cadre d'action de l'UA pour la RDPC</li> <li>- Mise en place d'une base de données des experts de la RDPC</li> <li>- Etablir des mécanismes de partenariat public-privé sur les programmes de reconstruction et de développement post-conflit</li> </ul>			
		- Mise en place du Centre de la RDPC de l'UA conformément à la décision Assembly/AU/Dec. 351 (XVI)	- Accélération des consultations sur la localisation du Centre de la RDPC	États membres, CUA	2017	États membres,
8	Programmes de désarmement,	- Promouvoir l'appropriation des programmes nationaux	- Organisation de séances publiques du CPS sur le DDR et la RSS	États membres, CPS, CUA	2017-2020	États membres,



	Défis ou Fléaux	Étapes pratiques	Modalités pour mobiliser l'action	Point focaux /exécutants	Délai 2017 -2020	Sources(s) de financement
	de démobilisation et de réintégration (DDR) incomplets et/ou inefficaces et réforme du secteur de la sécurité (RSS)	de DDR et de RSS dans les États membres concernés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilisation des ressources pour le contrôle de la prolifération des ALPC, la mise en œuvre les initiatives de DDR et de RSS et la fourniture d'une assistance technique et opérationnelle continue</li> <li>- Développement des modalités d'une amnistie possible pour ceux qui renoncent volontairement aux armes illégales et, éventuellement, consacrer un à deux mois chaque année à cet effet</li> </ul>	CER/MR, ECOSOCC		
		- Accroître la synergie entre la RSS et les autres activités de paix et de sécurité	- Assurer le suivi des processus de planification stratégique de la RSS engagés dans certains États membres conjointement avec les autorités et les partenaires nationaux, grâce au déploiement d'experts en RSS pour faciliter les processus sur le terrain	États membres, CPS, CUA CER/MR	2017-2020	États membres,
		- Définir clairement les obligations et les calendriers du DDR et de la RSS dans les accords de paix, y compris la mise en	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entreprendre des missions d'évaluation conjointes</li> <li>- Renforcer davantage la collaboration avec les CER/MR et toutes les parties prenantes de la</li> </ul>	États membres, CPS, CUA CER/MR, OSC, acteurs locaux	2017-2020	États membres,

	Défis ou Fléaux	Étapes pratiques	Modalités pour mobiliser l'action	Point focaux /exécutants	Délai 2017 -2020	Sources(s) de financement
		place de mécanismes de suivi appropriés	<p>RSS pour assurer une bonne coordination des efforts et maximiser l'utilisation des ressources disponibles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Donner aux opérations de soutien à la paix (OSP) les moyens de contrôler et de collecter efficacement les ALPC illicites, d'entreprendre des interventions de DDR et de mettre en œuvre des mesures de stabilisation connexes</li> <li>- Sensibiliser et mobiliser les communautés pour dénoncer les armes illicites</li> </ul>			
9	Non-achèvement des processus de délimitation et de démarcation des frontières, porosité des frontières et mauvais et/ou manque de systèmes de contrôle et/ou	- Achever le processus de délimitation et de démarcation des frontières des États membres là où cela n'a pas été fait	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soumission par les États membres du statut de leurs frontières terrestres et maritimes lors de chaque Journée des frontières de l'UA.</li> <li>- Renforcement du Programme Frontières de l'Union africaine, y compris la fourniture de ressources pour achever le processus de délimitation et de démarcation</li> <li>- Accélération du règlement des différends frontaliers</li> </ul>	États membres, CUA	A compter de 2017	États membres,

	Défis ou Fléaux	Étapes pratiques	Modalités pour mobiliser l'action	Point focaux /exécutants	Délai 2017 -2020	Sources(s) de financement
	de sécurité aux frontières	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la coopération transfrontalière en matière de prévention des conflits, de terrorisme, de criminalité transfrontalière, de piraterie, etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des capacités des États membres pour assurer le règlement pacifique des différends frontaliers</li> <li>- Recours aux moyens diplomatiques dans le règlement des différends frontaliers</li> <li>- Respect du principe de l'inviolabilité des frontières, tel qu'énoncé dans les instruments juridiques pertinents de l'OUA/UA,</li> <li>- Promotion de la gestion conjointe des frontières à travers des projets d'infrastructures conjoints</li> <li>- Signature et ratification de la Convention de Niamey sur la coopération transfrontalière afin de faciliter son entrée en vigueur et sa mise en œuvre ultérieure</li> </ul>	États membres, CUA	En cours jusqu'en 2020	États membres, CER, MR, partenaires
10	Insécurité maritime	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lutter contre la piraterie, le vol d'armes en haute mer, la pêche illégale non réglementée, le déversement de déchets toxiques, le trafic d'êtres humains, d'armes et de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre de la Stratégie maritime intégrée de l'Afrique 2050 (stratégie AIM 2050)</li> <li>- Signature et ratification de la Charte africaine sur la sécurité et la sûreté maritime et le développement en Afrique afin</li> </ul>	États membres, CUA, CER /MR, Nations-Unies UNODC, IMO	2017- 2020	États membres, NU CER /MR, partenaires

	Défis ou Fléaux	Étapes pratiques	Modalités pour mobiliser l'action	Point focaux /exécutants	Délai 2017 -2020	Sources(s) de financement
		drogues et autres activités illicites en mer	<p>de faciliter sa rapide entrée en vigueur</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Convocation des CTS concernés afin de finaliser les Annexes à la Charte africaine sur la sécurité et la sûreté maritime et le développement en Afrique</li> <li>- Conduite de patrouilles conjointes dans les eaux territoriales africaines, en particulier dans le golfe de Guinée et le golfe d'Aden</li> </ul>		2017	
11	Accroissement des Menaces et attaques la cyber sécurité au niveau mondial susceptibles d'accroître les menaces traditionnelles de sécurité, y compris le terrorisme et l'extrémisme violent	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formuler des principes communs africains conformes à l'Architecture africaine de paix et de sécurité et à d'autres instruments pertinents de l'UA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir les liens entre les équipes d'intervention par ordinateur en Afrique et échanger des informations sur la cyber sécurité</li> <li>- Encourager la discussion sur la protection des infrastructures et des réseaux qui pourrait relever les défis sécuritaires auxquels sont confrontés les pays</li> <li>- Veiller à ce que les autorités gouvernementales n'aient aucun incident en ligne aux niveaux national, régional ou continental, y compris en collaborant avec le secteur privé</li> </ul>	États membres, CUA, CER /MR, CISSA, CAERT, AFRIPOL	À compter de 2017	États membres, Nations Unies, partenaires

	Défis ou Fléaux	Étapes pratiques	Modalités pour mobiliser l'action	Point focaux /exécutants	Délai 2017 -2020	Sources(s) de financement
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir la compréhension mutuelle entre les gouvernements et les parties prenantes afin de relever le niveau de confiance et de sécurité dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication et prendre les mesures nécessaires pour lutter contre les abus à cet égard</li> </ul>			
12	Absence de dialogue stratégique décisif entre l'Afrique et la communauté internationale, y compris le système des Nations Unies, sur les politiques et pratiques mondiales ayant un impact négatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien d'un dialogue régulier entre le Conseil de paix et de sécurité de l'UA et le Conseil de sécurité des Nations unies sur la prévention, la gestion et le règlement des conflits à tous les niveaux et sur d'autres questions stratégiques d'une importance primordiale et d'intérêt pour l'Afrique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation de réunions préparatoires avant les consultations entre le CPS et des organes similaires, y compris avec le Comité politique et de sécurité de l'UE et le Conseil de paix et de sécurité de la Ligue des États arabes</li> <li>- Inclure des questions qui sont restés taboues à ce jour dans les ordres du jour des réunions consultatives du CPS avec d'autres organes similaires</li> <li>- Tenir des consultations pour élaborer une position africaine commune sur l'accord post-Cotonou</li> </ul>	CPS, CUA, Secrétariat, NU, UE, Ligue des États arabes, partenaires	En cours jusqu'en 2020  Début 2017  2017  2017-2020	États membres,

	Défis ou Fléaux	Étapes pratiques	Modalités pour mobiliser l'action	Point focaux /exécutants	Délai 2017 -2020	Sources(s) de financement
	sur l'Afrique et ses populations		- Elaborer un mécanisme de coordination entre les ambassadeurs africains à Addis Abéba, les capitales des CER, à New York, Bruxelles et Genève pour articuler une voix africaine commune pour une meilleure interaction avec la communauté internationale			
		- Promouvoir les porte-plumes africains et les co-porte-plumes sur les questions de paix et de sécurité concernant l'Afrique	- Renforcement des capacités des membres africains du Conseil de sécurité des Nations unies	CUA	En cours	États membres,
		- Lancer et soutenir des réunions consultatives entre les organes de l'UA et intensifier le dialogue avec les organisations des Nations - Unies et d'autres partenaires internationaux pertinents sur les questions socio-économiques  - Intensifier le dialogue entre les organes de l'UA, les	- Réunions régulières des organes de l'UA sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique et sur d'autres questions mondiales pertinentes pour le continent	CPS, PAP, Nations-Unies, CUA, ACHPR, Groupe des Sages, Cour africaine de Justice et des droits de l'homme et des peuples	2017-2020  2017-2020	États membres, NU

	Défis ou Fléaux	Étapes pratiques	Modalités pour mobiliser l'action	Point focaux /exécutants	Délai 2017 -2020	Sources(s) de financement
		agences des Nations unies et autres partenaires internationaux compétents sur les questions socio-économiques	- Mise en place d'un Groupe et d'une plateforme des Nations unies sur les domaines socio-économiques	Organes de l'UA et agences des Nations unies		États membres, NU
13	Insuffisance de ressources pour mettre en œuvre des stratégies de prévention des conflits et des opérations de soutien de la paix	- Mettre en œuvre les décisions de la Conférence en vue de redynamiser le Fonds pour la paix de l'UA	- Mises à jour régulières de la Conférence de l'Union sur l'état de redynamisation du Fonds de la paix de l'UA et sur la mise en œuvre de la Décision Assembly/AU/Dec.605 (XXVII), adoptée au Sommet de Kigali tenu en juillet 2016	États membres, CPS, CUA, Nations Unies	En cours jusqu'en 2020	États membres,
- Mettre en place un cadre de reddition de comptes sur le Fonds pour la paix		- Mise en place d'un cadre indépendant de gestion financière pour le Fonds pour la paix	États membres, CPS, CUA	En cours jusqu'en 2020	États membres,	
- Envisager des options pour le Soutien des Nations - Unies aux Opérations de Soutien de la Paix (OSP) de l'UA autorisées par le Conseil de Sécurité des Nations-Unies		- Entreprendre un examen conjoint UA-Nations-Unies sur les modalités et les options d'utilisation des contributions statutaires des Nations unies pour les OSP de l'UA	États membres, CPS, CUA	En cours jusqu'en 2020	États membres,	
<b>B. Aspects économiques</b>						

	Défis ou Fléaux	Étapes pratiques	Modalités pour mobiliser l'action	Point focaux /exécutants	Délai 2017 -2020	Sources(s) de financement
14	Persistance des flux financiers illicites, y compris ceux qui visent les transactions illégales d'armes, le financement du terrorisme et les ingérences politiques étrangères	- Mettre un terme aux financements irréguliers et déstabilisateurs et s'attaquer à tous les facteurs structurels qui facilitent les flux financiers illicites, y compris la faiblesse de la gouvernance institutionnelle et la corruption	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer une Agence africaine afin de rechercher, de récupérer et de rapatrier les ressources financières illicites acquises</li> <li>- Renforcer les capacités des services d'information financière, des organes de maintien de l'ordre des systèmes de justice pénale des États membres</li> <li>- Harmoniser les législations nationales avec les instruments internationaux pertinents pour lutter contre les flux financiers illicites et le blanchiment de capitaux</li> <li>- Mettre en place un système de partage d'informations pour permettre aux unités de renseignement financier des États membres de partager les informations dans la lutte contre les flux financiers illicites</li> <li>- Renforcer le renseignement financier dans les États membres</li> </ul>	États membres, CPS, CUA CER/MR, Institutions financières internationales, secteur bancaire, OSC	2017-2020	États membres, partenaires



	Défis ou Fléaux	Étapes pratiques	Modalités pour mobiliser l'action	Point focaux /exécutants	Délai 2017 -2020	Sources(s) de financement
			<p>de l'UA pour neutraliser les transactions financières illicites</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les capacités juridiques et techniques pour la récupération rapide des biens illicites et volés</li> <li>- Organiser des programmes de renforcement des capacités pour les fonctionnaires chargés de préparer les contrats</li> </ul>			
15	<p>- Diversion et/ou mauvaise gestion du produit des ressources naturelles et valeur ajoutée limitée, pauvreté, blanchiment d'argent et chômage des jeunes</p>	<p>- Les États membres et les entreprises opérant dans les industries extractives devraient se joindre à des initiatives volontaires telles que l'Initiative pour la transparence des industries extractives et envisager de mettre en place des mesures de sauvegarde afin que les communautés locales bénéficient des avantages découlant de l'extraction des ressources</p>	<p>- Établir des exigences d'établissement de rapports pays par pays et projet par projet, à commencer par les industries extractives, puis par tous les autres secteurs</p>	<p>États membres, CUA, CER AUCIL, Entreprises privées, ECOSOCC-OSC</p>	<p>Début 2017-2020</p>	<p>États membres, secteur privé</p>

	Défis ou Fléaux	Étapes pratiques	Modalités pour mobiliser l'action	Point focaux /exécutants	Délai 2017 -2020	Sources(s) de financement
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diversification économique grâce à la valorisation des ressources naturelles et à l'industrialisation à forte intensité de main-d'œuvre, et amélioration de la recherche et du développement du secteur privé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer un groupe d'Africains qualifiés nécessaires à la transformation de l'Afrique et encourager le secteur privé à soutenir cette formation et à fournir également 60% des dépenses nationales de recherche et développement au moyen d'incitations fiscales, d'infrastructures et d'autres formes d'assistance</li> <li>- Promouvoir un environnement propice à l'industrialisation et au développement du secteur privé, en particulier des industries à forte intensité de main-d'œuvre dans les industries lourdes et les systèmes électroniques</li> </ul>	États membres, CUA, CER/MR, secteur privé	2017-2020	États membres, secteur privé
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Solliciter la participation des jeunes par le biais d'ateliers et des médias sociaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer une plateforme pour l'engagement des jeunes pour exploiter les idées des jeunes sur l'Agenda 2063 et faire taire les armes en Afrique d'ici 2020</li> </ul>	CUA, CER/MR, ECOSOC-OSC	2017	États membres, secteur privé
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir la responsabilité sociale des entreprises et les partenariats public-privé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer et améliorer les capacités des Etats membres en matière de Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) et de gestion</li> </ul>	États membres, CUA, CER	2017-2020	États membres, secteur privé

	Défis ou Fléaux	Étapes pratiques	Modalités pour mobiliser l'action	Point focaux /exécutants	Délai 2017 -2020	Sources(s) de financement
		<p>dans les domaines socio-économiques</p> <p>- Créer un environnement propice et encourager les investissements pour assurer la création d'emplois décents pour les jeunes et les femmes</p>	<p>du partenariat public-privé (PPP) dans les domaines socio-économiques</p> <p>- Encourager tous les Etats membres africains à consacrer un pourcentage de leur budget au financement des programmes d'autonomisation des jeunes, y compris la création de centres de formation professionnelle</p> <p>- Mettre en œuvre des programmes de travail décent axés sur les jeunes et les femmes, en renforçant et en améliorant les capacités de la population active vulnérable et des travailleurs pauvres dans l'économie et le secteur rural informels</p>	<p>/MR, secteur privé, OSC</p> <p>États membres, CUA, CER /MR, secteur privé, OSC</p>	<p>2017-2020</p>	<p>États membres,</p>
<b>C. Aspects sociaux</b>						
16	La migration irrégulière, le trafic d'êtres humains, de drogues et d'armes, l'abus de drogues,	- Eliminer le lien entre corruption – financements illicites - achat d'armes et/ou de drogues, etc. et éradiquer les refuges pour le recrutement et l'accueil des migrants en situation	<p>- Encourager la coopération pour exposer les trafiquants des êtres humains, des drogues et des armes, y compris les dénonciations</p> <p>- promouvoir la coopération et la coordination entre les pays</p>	États membres, CPS, CUA OSC, CISSA, AFRIPOL, CAERT, IMO, UNODC,		

	Défis ou Fléaux	Étapes pratiques	Modalités pour mobiliser l'action	Point focaux /exécutants	Délai 2017 -2020	Sources(s) de financement
	ainsi que les sévices sexuels et la violence à l'égard des femmes et des enfants	irrégulière, des biens clandestins, des personnes victimes de la traite	touchés par les phénomènes de migration irrégulière – y compris pays d'origine, de transit, de destination et pays voisins - et entre les instances régionales et multilatérales afin de lutter efficacement contre ce vice <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer le lien, en termes d'actions, entre paix, sécurité et développement</li> <li>- Accorder la priorité au rôle de la lutte contre le terrorisme et les groupes terroristes en tant que source majeure et facteur de migration irrégulière</li> </ul>	UNICEF, UNCHR		
		- Identifier les trafiquants des êtres humains et/ou contrebandiers	- Déployer des points focaux pour qu'ils prennent les initiatives	États membres, CISSA, AFRIPOL, INTERPOL, ACSRT, IMO, UNODC, UNICEF, UNCHR	Start 2017-2020	États membres, ONU
		- Lutter contre la criminalité organisée et le financement du terrorisme, y compris la	- Promouvoir la tolérance zéro à la corruption et au blanchiment d'argent, et sanctionner ses auteurs et les facilitateurs	États membres, CPS, Agences de lutte	En cours jusqu'en 2020	États membres,

	Défis ou Fléaux	Étapes pratiques	Modalités pour mobiliser l'action	Point focaux /exécutants	Délai 2017 -2020	Sources(s) de financement
		prévention de la fraude des passeports	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager les Etats membres à signer, ratifier, et à intégrer dans leur législation les instruments pertinents de l'UA sur la lutte contre la corruption</li> <li>- Lancer une « Campagne accélérée pour mettre fin à la corruption et faire taire les armes d'ici 2020 » à l'UA, dans les CER d'ici 2017 et dans les États membres en 2018</li> </ul>	contre la corruption, CAERT, OSC, Prestataires de services de santé publique		
		- Promouvoir la justice réparatrice pour les délits d'agression sexuelle et de violence familiale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir le service communautaire et les tribunaux spécialisés, tels que les tribunaux pour mineurs et les tribunaux de traitement de la toxicomanie, les tribunaux communautaires et les tribunaux de santé mentale pour empêcher les prisons de devenir des écoles pour la consommation de drogues, la criminalité et le terrorisme</li> <li>- Établir des programmes de traitement pour les toxicomanes dans les établissements de soins primaires et tertiaires</li> </ul>	États membres, CUA, NU, OMS	2017-2020	États membres,

	Défis ou Fléaux	Étapes pratiques	Modalités pour mobiliser l'action	Point focaux /exécutants	Délai 2017 -2020	Sources(s) de financement
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager les réformes pénitentiaires et correctionnelles par la création d'unités spéciales pour les délinquants sexuels et les toxicomanes et mettre en place des processus de réadaptation qui comprennent des programmes spécifiques avec la participation des psychologues, des travailleurs sociaux et des interventions basées sur la foi</li> <li>- À l'issue d'une libération totale ou conditionnelle, entreprendre des mesures de suivi pour prévenir les rechutes et la récidive</li> </ul>			
17	Récurrence de pandémies et/ou d'épidémies	- Mettre en place un mécanisme de financement pour les Centres africains de contrôle et de prévention des épidémies, afin d'en assurer le fonctionnement continu	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mises à jour régulières à la Conférence et aux organes délibérants des CER/MR sur la mise en place de ces centres</li> <li>- Sensibilisation des populations aux mesures préventives</li> </ul>	États membres, CUA, CER /MR, OMS	2017-2020	États membres, OMS
<b>D. Aspects environnementaux</b>						
18	Dégradation de l'environnement, de l'eau et assainissement	- Réduire les vulnérabilités des moyens d'existence aux changements climatiques	- Faciliter des systèmes efficaces et efficients de gestion de l'eau et d'assainissement	États membres, CUA, CER/MR,	Début 2017-2020	États membres, secteur privé

	Défis ou Fléaux	Étapes pratiques	Modalités pour mobiliser l'action	Point focaux /exécutants	Délai 2017 -2020	Sources(s) de financement
	(perte de terres arables, désertification, pollution sous diverses formes, érosion côtière, perte de végétation, impact du changement climatique, insécurité alimentaire)	<p>en créant des systèmes de résilience</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appuyer la mise en œuvre du Plan d'action de l'UA de Kigali sur l'eau et l'assainissement en Afrique, adopté à Malabo en 2014</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diversification de l'agriculture (variétés de cultures et les races de bétail) afin de faire face aux effets du changement climatique</li> <li>- Mettre en œuvre la Déclaration de Malabo adoptée en 2014 sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour la prospérité partagée et l'amélioration des moyens d'existence</li> <li>- Développer un plan futuriste pour contrecarrer les effets négatifs du changement climatique en Afrique</li> </ul>	ECOSOCC-OSC		
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les États membres devraient envisager de limiter la durée des baux fonciers aux sociétés étrangères</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre les mesures nécessaires pour réduire les baux fonciers à long terme accordés aux sociétés étrangères à des baux à court terme entre 30 et 50 ans</li> <li>- Promulguer des législations obligeant les entreprises étrangères à s'assurer qu'un certain pourcentage de leurs produits agricoles n'est pas exporté en vue de garantir</li> </ul>	États membres, CPS, CUA Compagnies multinationales et secteur privé	2017-2020	États membres,

	Défis ou Fléaux	Étapes pratiques	Modalités pour mobiliser l'action	Point focaux /exécutants	Délai 2017 -2020	Sources(s) de financement
			l'autosuffisance alimentaire locale			
<b>E. Aspects juridiques</b>						
19	Faiblesse et/ou absence de régimes juridiques appropriés pour lutter contre les flux financiers illicites	- Élaborer des régimes juridiques pour lutter contre les flux financiers illicites, notamment en prévoyant un système de partage de l'information entre les unités nationales d'informations financières	- Élaborer un cadre juridique pour lutter contre les flux financiers illicites et le soumettre au CPS et aux autres organes politiques pertinents de l'UA pour examen et adoption	Commission de l'UA, États membres, CER/MR	2017-2018	États membres,
20	Lenteur du processus de signature, de ratification et/ou d'adhésion et de domestication des traités de l'OUA / UA	- Sensibiliser et/ou mobiliser les États membres pour qu'ils signent, ratifient et domestiquent les traités de l'UA	- Effectuer une étude pour identifier les raisons de la non-application et de la non-ratification des instruments juridiques et des traités de l'OUA / UA par les États membres  - Exhorter les États membres qui sont préoccupés par des anciens traités de l'OUA et de l'UA à conseiller l'UA sur les problèmes rencontrés et sur les raisons de	États membres, CUA, Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, Commission africaine du droit international de	2017-2020	États membres,



	Défis ou Fléaux	Étapes pratiques	Modalités pour mobiliser l'action	Point focaux /exécutants	Délai 2017 -2020	Sources(s) de financement
			<p>leur non-ratification et de non mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser aux Traités de l'OUA/UA et comprendre leurs obligations</li> <li>- Organiser des campagnes et des initiatives de signature et de ratification et/ou adhésion, y compris par des ateliers parallèles en marge des sessions de la Conférence et du Conseil exécutif pour souligner les avantages de ratifier et de s'appropriier les instruments juridiques existants de l'UA</li> <li>- Imposer des sanctions pour la non mise en œuvre de tout instrument juridique de l'UA une fois qu'un État membre l'aura signé et ratifié (bien que l'Acte constitutif de l'Union africaine ne se prononce pas à ce sujet)</li> <li>- Revoir le processus d'élaboration des traités de l'OUA/UA, qui devrait tenir compte des préoccupations législatives légitimes des États membres, processus qui devrait être inclusif, accommodant et approfondi.</li> </ul>			

	<b>Défis ou Fléaux</b>	<b>Étapes pratiques</b>	<b>Modalités pour mobiliser l'action</b>	<b>Point focaux /exécutants</b>	<b>Délai 2017 -2020</b>	<b>Sources(s) de financement</b>
		- Produire des directives claires et efficaces aux États membres sur la signature et la ratification et /ou l'adhésion aux traités et leur domestication	- Dispenser aux États membres une formation sur la rédaction législative et juridique afin de faciliter l'application des traités de l'OUA / UA	CUA, États membres CER/MR	2017-2020	États membres,

---